AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Marie MoretCollectionMoret_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 42 (6)ItemMarie Moret à Boussod, Valadon et Cie, 25 août 1888

Marie Moret à Boussod, Valadon et Cie, 25 août 1888

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 42 (6)
Collation2 p. (87r, 88v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Boussod, Valadon et Cie, 25 août 1888, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 02/12/2025 sur la plateforme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52744

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e<u>Moret, Marie (1840-1908)</u>
Date de rédaction<u>25 août 1888</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère
Destinataire<u>Boussod, Valadon et Cie</u>
Lieu de destination9, rue Chaptal, Paris

Description

RésuméL'Association des jeunes amis de la paix demande l'autorisation pour reproduire un portrait de Godin.

Mots-clés

Estampe, Photographie Personnes citées

- Association des jeunes amis de la paix
- Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Œuvres citées<u>Godin (Jean-Baptiste André)</u>, <u>Le gouvernement : ce qu'il a été, ce qu'il doit être, et le vrai socialisme en action</u>, <u>Paris, Guillaumin</u>, <u>A. Ghio, 1883</u>. Notice créée par <u>Pauline Pélissier</u> Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise Familistère 2/ aout 1868 Messieurs Boussoo, Waladon et l'é Je suis en possession de Notre lettre I hier par laquelle vous me diter que l'association des Jeunes amis de la Paix, à Nimes; "vous demande de faire un bloc " typographique of 10' de hauteur d'après « le pontrait de M- gadin, " et vous me Demander de vous dire si je vous autorise à paire ce travail et, dans l'affirmative, de vous retourner la photographie retouchée of après laquelle vous aver fait votre planche en photogranule. Tei tachons De nous bien comprendre car il y a un malentendu. Welist mes lettres des 28 et 31 juillet, vous verrer que se vous désais, spécialement dans la dérnière que c'était-seulement du premier porthait a celui que vous aver fait à la à esté public en 1983, le seul du reste que perevent connaître les jeunes amis de la pair de Mines - que p'autorisais la reproduction. à 'autre, le second portrait, celui que

rous aver fait recemment, et dont j'ai la photographie retouchée, je le garde pour le volume que p'ai à publier es je n'en autorise par la reproduction, quant à present. envoyer la photographie retouchée. Vespère donc, Messieurs, que nous nous camphenons bien maintenant: le vous autorise à reproduire, si cela vous convient, pour l'association des Jeunes amis de la Pais de Nimes, et sans aucune responsabilité pécuniaire de ma part le premier partrait de mon marc que vous aver grave et qui a eté publie en 1883 dans son volume « Le gouverne ment. " Mais je ne vous autorise pas à reproduite le second portrait grare par vous en cette présente année 1488. Veuiller agréer Messieurs, l'assurance de ma considération la plus distinguée Marie Godin